L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 JANVIER 1862.

C. F. WEBSTER, P. LEGRET. — N. DUFOUR, C. MARRY — Gérants-Propriétaires.

[illegible] & Co. — rue de Chartres, No 30, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 29 JANVIER.

[illegible] de ce jour.

[illegible] Vieille-Levée.—Eaux-de-vie, vins [illegible] Confederate States, rue des [illegible] bitters, &c. [illegible]

[illegible] de la guerre.

Le [illegible] de Virginie, qui s'étend [illegible] entre la chaîne des [illegible] Blue Ridge, vient [illegible] de mouvements stratégiques [illegible] qui prouvent que les [illegible] notre armée du Po[illegible] les opérations [illegible] par dépêche [illegible]

[illegible] ce cette région est celle où ont eu [illegible] de corps d'armée du Potomac [illegible] de la division confédérée de Johnston [illegible] de Manassas, et l'on se rappelle [illegible] contre Martinsburg [illegible] Winchester [illegible]

[illegible] de Hampshire et de Morgan [illegible] qui pouvaient [illegible] Cumberland, Hancock et Williamsport. [illegible] le général Jackson [illegible] dans la vallée de la Shenandoah et dont le quartier général est à Winchester [illegible]

Il commença par une expédition rapide et brillante dans le comté de Morgan [illegible] les Fédéraux [illegible] Romney [illegible] à Winchester [illegible] milles de Romney. Après [illegible] les Fédéraux, avertis de son approche, évacuèrent précipitamment Romney [illegible] dans le Maryland. En moins de dix jours [illegible] Jackson [illegible] la vallée de la Shenandoah [illegible] l'ennemi [illegible] Harper's Ferry et Cumberland [illegible] le canal de la Chesapeake à l'Ohio [illegible] à Washington [illegible] de l'Ouest [illegible]

Dans le Kentucky, les armées ennemies [illegible] Cairo [illegible] Paducah [illegible] Bowling Green [illegible] Buell [illegible] Munfordsville [illegible] Cumberland Gap [illegible]

Les journaux du Nord, du 24 courant, n'avaient pas encore reçu de nouvelles de l'expédition Burnside. [illegible] ne valait rien paraître [illegible] Hatteras [illegible] Sound [illegible]

ABONNEMENT

De la contribution de guerre.

Conformément à une décision du secrétaire du trésor il doit être procédé à une révision de l'assignement de la contribution de guerre [illegible] que les registres en seront soumis à l'inspection du public. Cette révision [illegible]

Sur le premier point [illegible]

Sur un second point [illegible]

[illegible]

Le steamer Calhoun.—Le steamer Calhoun [illegible] la Havane [illegible] Frank Scott [illegible] Colorado [illegible]

Le Sumter.—Le Commercial de New-York [illegible] le Sumter [illegible] Cadix [illegible]

La goélette [illegible] à Pensacola.—La goélette [illegible] Havane.

Voyages de Jeff Thompson.—Le Démocrat de St-Louis, du 17 courant [illegible] Jeff. Thompson [illegible] colonel [illegible] New-Madrid [illegible]

Par le Telegraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

(Dépêches de nuit.)

Nouvelles du Nord par voie de Richmond.

Richmond, 28 janvier.—On a reçu le Baltimore Sun, du 25 courant. Il ne contient rien d'important. Des avis reçus à Washington portent que les Mexicains oublient leurs différends politiques, se réunissent pour repousser l'invasion de leur patrie par l'Espagne, la France et l'Angleterre.

La dernière tempête a sévi avec rigueur sur la côte du Nord, et l'on craint fort pour la sûreté de l'expédition Burnside.

De Savannah.

Savannah, 28 janvier.—Le Republican, de ce matin, dit que six navires fédéraux sont entrés dans la rivière hier, derrière le petit Tybee, et ont monté jusqu'au côté septentrional de l'île, interceptant par cela la communication entre le fort Pulaski et la ville. Ils ont bombardé l'île Wilmington et ont tiré sur le steamer confédéré l'Ida, mais sans lui causer de dommages.

La flotille du commandant Tatnall se trouvait à Thunderbolt, mais elle est arrivée dans le port de Savannah sans danger.

L'ennemi fait des tentatives pour enlever les barrières de la rivière.

Le fort Pulaski est approvisionné pour six mois.

De Richmond.

Richmond, 28 janvier.—Malgré les dangers qui menacent Savannah, notre gouvernement, d'après sa connaissance de la position, des ressources et des moyens de défense, et de la puissance, de l'expérience et de la bravoure des officiers et des troupes stationnées à ce point, a la conviction que Savannah ne sera jamais prise par les Fédéraux.

Le rapport officiel des Fédéraux sur la bataille de Somerset, dit qu'ils ont perdu 39 de tués, 127 de blessés. Le colonel McCook se trouve parmi les blessés. Les Confédérés ont perdu 114 tués et enterrés — 116 [illegible] 5 [illegible] chirurgiens et le lieutenant colonel Carter du 17me Tennessee.

De Nashville.

Nashville, 28 janvier.—Le Louisville Courier de cette après-midi annonce par autorité que le général Beauregard prendra le commandement en chef à Columbus, Kentucky.

Cairo, 24 janvier.—Le fleuve à ce point hausse toujours. Onze des bateaux formant les chalands à bateaux à Paducah ont dérivé jusqu'ici hier soir. On ne sait pas combien d'autres ont passé en dérive.

St Johns, 24 janvier.—Le steamer Mauritius, parti de Liverpool, le 1er courant, pour Halifax, ayant à bord 750 hommes de troupes anglaises, a mouillé dans ce port ce matin, à court de charbon. Il a essuyé une forte tempête pendant la traversée, et a dû jeter à la mer 80 chevaux.

Ville du Lac Salé, 23 janvier.—Les délégués se sont assemblés hier, et ont formulé la constitution qui doit être soumise au Congrès, probablement à l'admission de l'Utah.

La défaite de Somerset.

Arrestation du général Crittenden.

Le Memphis Avalanche publie une longue correspondance de Nashville, qui contient le récit de la bataille de Somerset ou Fishing Creek, tel qu'il a été fait à Nashville par un soldat du bataillon McNairy, nommé W. B. Smith. S'il faut en croire ce compte rendu, des papiers auraient été saisis sur un nègre la veille du combat, et ces papiers, examinés par le colonel Battle après la bataille, fourniraient la preuve de la trahison du général Crittenden. Un nègre a été tué en traversant la rivière dans un canot pendant qu'il portait à l'ennemi ces papiers, qui contenaient des renseignements sur les fortifications, le nombre des troupes confédérées, l'état de leurs provisions, etc. Après la défaite, l'armée s'arrêta à 4 milles de Monticello par ordre de Crittenden. Là, les officiers supérieurs tinrent un conseil de guerre, et le colonel Battle [illegible] ayant communiqué les papiers en question, ils firent marcher leurs régiments à Monticello, où ils trouvèrent Crittenden ivre mort dans son lit à l'hôtel Houston. Le général fut immédiatement arrêté et confié à la garde des colonels Stanton, Battle, Statham et Newman.

Tel est le rapport fait par ce monsieur Smith en présence de plusieurs personnes à Nashville. Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne donnons que sous toute réserve. Une pareille trahison serait tellement odieuse que nous nous refusons à y croire. Quant au fait de l'ivresse du général Crittenden, il paraît malheureusement certain. Comme les habitudes d'ivrognerie de cet officier sont notoires, on se demande comment le gouvernement a pu lui confier le commandement en chef d'un corps d'armée. La responsabilité de la défaite de Somerset remonte jusqu'au gouvernement de Richmond, et cet exemple doit servir de leçon pour l'avenir.

Projet de grand collège à Thibodeaux.—M. De la Bretonne, qui dirige à Thibodeaux l'École des Cadets, a conçu le projet de transformer cette école en un grand collège qui puisse devenir le Georgetown du Sud. Il fait, dans ce but, un appel aux habitants des paroisses Lafourche et Terrebonne, afin d'obtenir les fonds nécessaires à la construction et à l'installation de collège, qui prendra le nom d'Institut militaire des Cadets de la Louisiane. Nous souhaitons à M. De la Bretonne la réussite la plus complète dans son entreprise; il réunit toutes les conditions voulues, instruction, fermeté et expérience dans l'enseignement, pour faire un excellent directeur dans un établissement de ce genre. C'est un devoir pour les familles d'encourager la création de collèges de premier ordre destinés à l'éducation de la jeunesse, car la funeste mode d'envoyer les jeunes gens dans les collèges du Nord avait jusqu'à présent nui considérablement au développement des établissements fondés dans le Sud.

On verra aux annonces que M. Victor Wiltz se porte candidat pour la place de Maire. L'élection a lieu au mois de juin prochain.

Correspondance particulière de l'Abeille.

Manassas, 16 janvier 1862.

Je n'ai pas l'espoir, monsieur, que ces lignes, plus heureuses que leurs aînées, parviennent à leur destination: si, pourtant, comme les autres ou la plupart des autres, elles ne restent pas en route ou dans quelque coin de la poste à Manassas, elles vous apprendront que le rapport publié dans les journaux de Richmond, relativement au steamer fédéral, le Pensacola, est on ne peut plus incorrect: il est vrai que le Pensacola est parvenu à passer nos batteries, mais il est faux que ces batteries lui aient tiré des coups de canon — et la raison, c'est qu'il est passé sans être vu, entendu ou aperçu par nos sentinelles, qui dormaient à leurs postes. Un seul coup de canon, un seul a été tiré sur le Pensacola, qui était alors hors de la portée de nos pièces, à l'abri de boulet qui lui était envoyé — et, maldis que cet inutile et [illegible] boulet, s'enfonçait dans le lit du Potomac, ceux qui montaient la barque ennemie [illegible] des cris de joie et demandaient aux Confédérés, avec ironie: « were you asleep, rebels? » Je tiens ces faits d'une personne digne de foi et qui, elle, les a appris à Dumfries de plusieurs officiers qui avaient été à Evansport.

Que de rapports erronés, fabriqués souvent, l'on a publiés à Richmond et ailleurs, surtout depuis la bataille de Leesburg, gagnée par le courage et seulement par le courage de nos soldats, sans le secours de leur général, et la brillante victoire remportée à Drainesville, par la vaillance de nos troupes et l'habileté de ceux qui les commandaient, (victoire qu'on a d'abord et sans raison considérée comme une faute grave, puis comme une défaite, lorsque ce fut, au contraire, un combat nécessaire, héroïque—un triomphe de la valeur contre le nombre).

Je m'étais fait un devoir de relever, dans une série de lettres, ces quelques erreurs grossières, erreurs prodiguant ainsi des encouragements à [illegible] aux autres la plus injuste blâme; mais, par une série d'accidents, que je cherche en vain à m'expliquer, ces communications, régulièrement affranchies par moi, rôdent, pauvres épaves, entre Manassas et votre cité.

A la hâte, ou plutôt à la course,

VOTRE SERVITEUR.

Soie de la Louisiane.—Le Red River Advocate nous apprend qu'on fait, dans la paroisse Claiborne, avec des cocons obtenus en cette localité, une soie qui peut rivaliser avec les plus beaux produits de l'importation.

Donaldsonville.—Le Drapeau de l'Ascension, qui nous arrive sous une forme toute élégante, nous fournit les deux paragraphes suivants:

Sans tenir pour aucun prédécesseur, nous sommes obligés de complimenter l'hon. W. E. [illegible] notre nouveau maire, pour l'intelligence et l'énergie qu'il déploie à améliorer notre petite ville.

La levée qui s'achève est un magnifique ouvrage qui met tout pour longues années Donaldsonville [illegible] et qui fait [illegible] Cette machine on a creusé un immense puits au milieu de la halle et on y a adapté une puissante pompe qui peut envoyer l'eau à quatre vingts pieds de hauteur et à l'aide de laquelle la halle se trouve bien nettoyée, bien lavée dans quelques minutes. Maintenant on va s'occuper de recouvrir, de la rétrécir et de la répartir. L'on va go a ahead dans toute l'acception du mot. Bientôt aussi viendra sans doute l'amélioration de nos pauvres banquettes.

Nous apprenons avec plaisir que la Compagnie des "Canonniers de Donaldson" se propose de célébrer le glorieux anniversaire de l'acte de sécession de notre État. C'est le 26 janvier que cette déclaration de notre souveraineté a été faite par nos délégués en Convention, déclaration qui nous a épargné jusqu'à ce jour les horreurs de la guerre en Louisiane, et qui a définitivement contribué à la formation d'une nationalité qui n'a plus rien à redouter des lâches et nombreux ennemis qui abusent des leurs et ne sauraient mordre.

La compagnie des "Volontaires Français" se [illegible] sans doute à cette célébration ainsi que [illegible]

celle du brave capitaine Trasimond Landry, qui doit ce même jour recevoir son drapeau.

Honneur aux "Canonniers" qui d'un pierre savent si hommement porter [illegible] célébrer les premiers, la naissance du drapeau de la Louisiane et fêter les braves d'armes qui doivent recevoir ce même jour leur noble bannière!

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de Ville.—Il n'y a pas eu quorum au Bureau des Aldermen, hier soir. Les commissaires du [illegible] ont été prorogés par suite de l'état de guerre. La résolution proposant d'accorder aux autorités militaires un lot vacant au Troisième District, a été rejetée. Une résolution pour faire transporter hors des limites de la ville, le laboratoire établi dans le Troisième District, a été adoptée, ainsi que celle abolissant la place de surintendant des ponts. Permission est accordée à M. Dupré d'établir un jeu de chevaux de bois sur la Levée, moyennant $15 par mois pour le Marché Gravier.

Première Cour.—Le ministère public n'a point trouvé lieu à poursuivre S. L. Bevers accusé d'abus de confiance.

Jean Boisblanc, accusé de s'être approprié vingt piastres que John Baldor lui avait confiées, a été déclaré coupable, malgré comparaîtra à la sentence du tribunal.

Nous publions ailleurs les noms des personnes que le Grand Juri a trouvé lieu à poursuivre.

Incendie.—Hier matin, entre trois et quatre heures, le café de M. Bernadal, situé à l'encoignure des rues Madison et Vieille-Levée, a été détruit par le feu.

L'incendie a été causé par la négligence d'une femme de couleur qui, ayant une lumière à la main, a mis le feu aux [illegible]

La perte est, dit-on, de sept mille piastres.

Rixe.—Une rixe a eu lieu, hier après-midi, à un café de la [illegible] St Charles, entre John Henry et [illegible] Hunt.

Henry s'était, dit-on, servi d'un langage très insultant en parlant de Hunt; celui-ci s'arma d'un fusil [illegible] et lui en porta plusieurs coups. Henry courut dans la rue St Charles où il rencontra l'officier Arnot dont il réclama la protection. Il témoigna le désir d'aller à [illegible] Henry est grièvement blessé à la tête. Il n'est revenu en chemin et n'était pas encore revenu à lui quand il a été déposé à l'hôpital.

Aucune arrestation n'a été faite.

Le papier-monnaie.—Le grand juri a décidé hier. Il a trouvé lieu à poursuivre Stafford et McGill, Davis Williams et Jean Berthés pour émission de papier-monnaie sous le nom de Shinplaster.

L'ordre a été donné de les arrêter.

Nous apprenons que le juri ne s'arrêtera point là et que son action s'étendra beaucoup plus loin qu'on ne le pensait.

Instruction militaire.—Le major Du Monteil, major du 10me régiment de la Louisiane, que des raisons de santé avaient obligé à donner sa démission, se trouve maintenant complètement rétabli, et nous apprenons qu'il est disposé à se consacrer à l'instruction militaire des corps qui seront désireux de l'accepter. Sa réputation comme instructeur militaire est si bien établie à la Nouvelle-Orléans, que nous ne doutons pas que plusieurs de nos corps de volontaires ne s'empressent de s'assurer ses services soit pour l'école de bataillon, soit pour l'école de tirailleurs, soit pour l'escrime à la baïonnette.

Marché Gravier.—Il a été distribué hier des provisions à 1,396 familles. Les pauvres ont reçu: 131 boisseaux de farine de maïs, 12 barils de farine, la viande de huit boeufs, 2,000 pains, 11 barils de mélasse, 17 sacs de navets, 430 choux, 430 paquets de poireaux, trois barils de boeuf salé, 1 baril de maquereaux, 1 baril de saumon, 26 [illegible] et 97 sacs de patates douces.

Un Congrès bavard.—On lit dans le New-York World:

L'or est à 3 pour cent de prime dans la rue Wall, et il monte encore; cependant le Congrès ne fait que bavarder.

Les espèces commencent à s'écouler vers l'Europe, et cependant le Congrès ne fait que bavarder.

Les cours du change pour l'intérieur et l'étranger sont dans le plus grand désordre; cependant le Congrès ne fait que bavarder.

Toutes les valeurs sont dépréciées et la nation est sur la pente de la dégradation; cependant le Congrès ne fait que bavarder.

Il n'y avait pas un dollar dans le trésor fédéral le 15 janvier; cependant le Congrès ne fait que bavarder.

Un papier-monnaie non réalisable, des valeurs factices, le discrédit menaçant, le déshonneur commercial, la répudiation, la déroute, certaines, que [illegible] la banqueroute [illegible] tout cela est imminent; cependant le Congrès ne fait que bavarder.

FEUILLETON.

FEU BRESSIER,

Par Alphonse Karr.

XXX

L'âme de feu Bressier était un peu découragée; elle resta quelques jours sans faire de nouvelles épreuves, s'enfonçant dans le nectaire des fleurs avec les abeilles, se baignant dans les gouttes de rosée que le matin suspend à la pointe des brins d'herbe, comme des diamants, des opales, des rubis, des émeraudes, que boivent les premiers rayons du soleil.

Tantôt, avec la célérité d'une fée, elle dormait dans une rose blanche; tantôt, avec le scarabée doré, elle se cachait dans le calice d'argent du lis, ou elle s'enivrait de l'odeur des tubéreuses.

Au sein de cette nature où tout est né pour aimer, où les insectes se cherchaient dans les fleurs qui se fécondent par des caresses embaumées, elle songeait tristement qu'elle n'avait encore pu trouver une femme à qui son âme s'aimant également, qu'elle n'avait pu encore surprendre un baiser qui fût, des deux côtés, un baiser d'amour. Ainsi Mélanie aimait Lucas qui aimait Aroline, et Aroline n'aimait qu'un nom et de l'argent.

Les femmes se servaient de l'amour pour acheter comme avec une monnaie universelle les grandeurs, la pompe, les plaisirs.

S'il se trouvait par hasard deux êtres capables de ressentir un amour réel, ils ne se rencontraient pas, ou se trouvaient dans la vie placés de façon à ne pas se joindre, et ne se découvraient qu'à la longue [illegible]

L'amour semble [illegible] toujours entre deux personnes, non pas qui s'aiment également, mais l'une qui aime et l'autre qui est aimée: de tel point que parfois il arrive que les deux changent de rôle, que l'amant, par exemple, aime avant la possession, et que la maîtresse aime après.

Par moments, l'âme de feu Bressier regrettait de n'être pas remontée au soleil en sortant de sa prison.

Un jour cependant, comme elle s'amusait au fond d'un grand cactus pourpre à charger les pattes d'une abeille de la poussière d'or parfumée des étamines dont elle doit faire son miel, elle s'avisa de suivre l'insecte dans son vol au pâturage.

Après être entrée dans quelques fleurs du jardin, l'abeille s'éleva tout à coup à une grande hauteur, et pénétra par la fenêtre dans une chambre pleine de fleurs rares dans de magnifiques vases du Japon. C'était la plus jolie chambre qu'on pût voir. Des étoffes de soie blanches tendues au plafond et sur les murailles en faisaient une tente attachée avec de grosses ganses d'or. Le parquet était couvert de peaux de tigres, la cheminée chargée de vases de la plus grande richesse; sur un canapé du temps de Louis XV, en bois doré, avec des coussins en soie blanche, était à demi couchée une femme dont le costume trahissait un reste de deuil; elle était d'une grande beauté.

Ses regards étaient pleins d'un feu humide, comme en présence respirait la tristesse et l'amour; mais si l'un ni l'autre de ces sentiments n'étaient inspirés par celui dont on portait un deuil si coquet, ou plutôt contre le deuil duquel ces sentiments avaient tant d'adresse. L'abeille fit quelques tours dans la chambre, se plongea et se roula dans les amaryllis des vases, puis s'échappa. Pour l'âme de feu Bressier, elle resta auprès de la belle veuve, se jouant dans ses cheveux et dans les dentelles de sa parure, et pensant que l'heureux mortel auquel elle songeait devait être bien fier de son amour et l'aimer de son côté de toutes les forces de son âme. Hélas! elle se trompait encore une fois; elle eut besoin de passer quelque temps auprès de Mme Ernsberg pour s'en convaincre. Quelques lettres écrites par Mme Ernsberg à une de ses amies nous mettront à même, de notre côté, de savoir la vérité sur ce point.

XXXI.

Mme Ernsberg à Mme D'Acheville.

"Mon Dieu! oui, ma chère amie, je veux bien vous dire mon secret, car il faut que j'en parle, il m'étouffe, et ce n'est qu'à vous que j'en puis parler.

"Vous ne vous êtes pas trompée sur ma préoccupation; malgré le plaisir que vous ne doutez pas que j'éprouve auprès de vous, je n'ai pu me distraire d'une seule pensée pendant les quelques jours que vous avez passés chez moi et pendant ceux que vous m'avez emmenée passer à la campagne.

"J'aime! je ne vous le nierai pas plus longtemps; et si j'ai si mal répondu aux questions que vous me faisiez, c'est que c'est un aveu que j'ai aimé mieux faire de loin qu'en face. D'ailleurs, il y a dans le sentiment assez étrange de moi des circonstances assez étranges pour qu'il me soit assez embarrassant de vous les conter, vous étant auprès de moi avec vos grands yeux noirs si interrogatifs et votre bouche si moqueuse.

"Voici l'histoire, mais sans embellissements, quelque jamais peut-être histoire d'amour n'eut plus besoin.

"La première fois que je l'ai rencontré, c'était dans la rue, sans savoir son nom, sans que rien dût me le faire remarquer, sans qu'il me remarquât seulement. Depuis, je le rencontrai de temps en temps, et, comme si je l'eusse connu, je me disais: Tiens, voilà ce monsieur!

"A peu près à cette époque, quelqu'un dut le présenter chez ma tante [illegible] il ne vint pas. Je m'attendais à voir le visage d'un homme dont on m'avait beaucoup parlé, et dont la peinture m'avait un charme particulier. J'étais on ne peut plus contrariée.

"Un soir au théâtre, quelqu'un me dit:— Fernand est auprès de moi.—Je cherchai à le voir, mais il changea de place; cela me fut impossible.

"Une année se passa ainsi; je conservais le désir de voir Fernand. Je connaissais tous les tableaux, dont je [illegible] les moindres détails, remarquant toujours, quand je le rencontrais, la personne [illegible] dont le regard indifférent exerçait sur moi une puissance inexprimable lorsque je passais à côté d'elle dans la rue.

"Du reste, je ne sais s'il alla chez ma tante; j'étais brouillée avec elle pour des affaires de la succession de mon mari. Je n'avais plus d'occasions ni de chances pour rencontrer Fernand dans le monde, et je n'y songeais plus.

"Un jour, par une froide matinée de printemps, en ouvrant la fenêtre de l'appartement que j'habite avec ma mère depuis mon veuvage, je vis, se promenant dans le jardin qui dépend d'un autre logement, l'inconnu, qui suivi d'un jardinier, paraissait lui donner des ordres et agir en maître. Je le reconnus tout de suite; mais, comme j'avais fait un peu de bruit en ouvrant la croisée et que son regard se levait, je rentrai dans le fond de l'appartement.

"Une femme de mes amies vint me voir, et, tout en causant, nous nous mîmes à la fenêtre.

—A qui est ce jardin? me dit-elle.

—Hier, dis-je, il n'était à personne: mais je crois qu'aujourd'hui il est loué: on vient d'y mettre un jardinier.

"A ce moment, l'inconnu sortit d'un bosquet d'arbres, et mon amie me dit:

—Est-ce là le nouveau locataire?

—Je le pense, répondis-je.

—Eh quoi! reprit-elle, est-ce que vous ne le connaissez pas?

—Non, vraiment.

—Mais c'est le peintre Fernand.

—Ah! dis-je, c'est singulier.

"Puis je m'aperçus que je disais une sottise. En effet, qu'y avait-il là de singulier?

"Je ne me rappelle pas bien si j'avais affaire dehors; toujours est-il que je ne tardai pas à m'habiller et à faire demander une voiture. En sortant, je dis à la portière: — Est-ce que M. Fernand va demeurer ici?

—Oui, madame, dit-elle. Est-ce que madame le connaît?

"En vérité, je ne sais pourquoi, mais je me sens rougir.

"Je ne sais pourquoi!...Oh! si vraiment, je le sais!... M'avouerez-vous pas en même une sensation qui s'éveille à l'approche d'un événement important, d'un bonheur et surtout d'un malheur?

"Toute préoccupation cessa. Je le rencontrais tant que rien en moi s'en réjouit; je pensais longtemps dans le voisinage, sans éprouver de chagrin.

"Un matin, ma mère reçut un billet. Fernand sollicitait l'offre de [illegible] lui demander quelques renseignements sur une personne de sa connaissance, renseignements qu'elle seule, disait-il, pouvait lui donner.

"Comment moi, qui n'ai jamais eu aucune coquetterie, pas même à ce dégré qui est naturel aux femmes; comment pour le recevoir, on pensé pour le voir un moment, car il désirait parler... j'assis à la fenêtre mauvaise humeur, comment lis-je de ces frais que, de bonne foi, je ne me rappelle, en pareil cas, avoir faits pour personne?

"J'aurais voulu être bien, avoir de l'esprit, et tout cela pour faire une belle révérence quand il entra, et me retirer. Il me demanda si je ne m'en allais qu'à cause de lui, et ajouta qu'il était heureux d'avoir à dire que ce qu'il avait à demander à ma mère n'avait rien de mystérieux. J'hésitai un moment; mais ma mère me fit signe de rester.

"Ce qu'il demanda, en effet, n'exigeait pas de tête à tête, et, quand il fut parti, je me sentis tout heureuse de penser que ce n'était peut-être qu'un prétexte pour s'introduire à la maison.

"De ce jour, des rapports généraux s'établirent entre nous; quand nous nous rencontrions, ou quand il me voyait à la fenêtre, nous échangions un salut. Il vint quelquefois à la maison, il prêtait des livres à ma mère et à moi, mais presque toujours il se contentait de les remettre à ma femme de chambre, sans demander à nous voir.

"Un jour, je parlai devant lui d'un livre qui venait de paraître et qu'on ne pouvait se procurer. Une heure après, il me l'envoya avec un billet dans lequel il me disait qu'ayant fait pour moi une chose impossible, il viendrait le lendemain chercher mes remerciements.

"Son billet était aimable. Quand on me le remit, j'avais deux personnes avec moi; je m'embarrassai de l'embarras qu'il me causait.

"Il ne s'agissait plus de ma mère ni d'un prétexte: c'était lui qui venait chez moi.

"Il me semble que la manière dont j'avais paru désirer ce livre avait provoqué sa visite, et je m'effrayai tellement, que, le lendemain, sous prétexte que je ne l'attendrais plus, je sortis d'assez bonne heure encore. Puis en rentrant, lorsque on me dit qu'il était venu, je me sentis saisie d'un dépit violent contre moi-même.

"Il y a dans sa personne une gravité et une naïveté que je n'ai jamais trouvé réunies qu'en lui. Je ne saurais dire ce qu'il y a de bien dans sa figure; mais ce qui est certain, c'est que, près de lui, les hommes réputés les plus beaux sont tous à coup effacés.

"Il y a dans son front élevé, dans sa bouche dédaigneuse, quelque chose de noble et d'imposant; pas, dans l'autre instant, sa bouche, qui est pleine d'expression, devient presque caressante. Son sourire, ses yeux, sa voix, sont mélancoliques, charme et attire. Son rire est [illegible] comme son regard est calme et profond, mais il manque de douceur.

"Tout ce qu'il y a en lui est involontaire: c'est pour cela sans doute que c'est irrésistible.

"Sa parole accentuée est une harmonie; je n'en ai jamais entendu de semblable. Jamais la voix d'un homme, sonore et majestueuse comme la sienne, ne m'est parvenue aussi douce et aussi mélodieuse; sa parole est une musique et une séduction.

"Ses gestes sont rares, ses mouvements peu bruyants. Ce qui domine chez lui, c'est un calme et une puissance qui ne peuvent venir que du sentiment intérieur de sa force morale et de son insouciance de tout.

"S'il parle, ce qui lui arrive rarement, on s'aperçoit qu'il [illegible] tout le monde se tait et l'écoute. S'il cause, quelques exercices d'adresse avec d'autres hommes, il les efface par une si grande facilité, qu'on ne voit aucun effort, mais une bonne grâce dont les autres n'approchent pas.

"Bientôt il vint de temps en temps, sans raison, sans prétexte, seulement pour nous voir. Quelquefois il nous offrait des billets de spectacle, mais jamais il ne nous offrait de nous y accompagner. Cependant j'accueillais avec empressement tout ce qui, de sa part, semblait un moyen de se rapprocher de moi.

"J'étais sous un charme puissant, mais sans m'en effrayer. Ce qui m'occupait n'avait pas, à mes yeux, l'importance d'un sentiment réel; et si parfois je trouvais, au fond de mon admiration pour lui, des circonstances qui ressemblaient un peu à quelque chose de défendu, j'étais rassurée par cela même qu'il ne me témoignait rien, et j'avais toujours pensé qu'une femme, telle que je crois être, n'aimait pas la première. Aussi la pensée ne me vint-elle pas de me craindre moi-même, tant que je n'avais pas à le craindre, lui, ma défiance ne s'éveillait pas.

"Mais bientôt je m'aperçus que, près de lui, j'éprouvais une émotion si violente, que je n'étais pas bien sûre de la lui cacher tout-à-fait; cette émotion s'en augmentait d'autant plus, et je me troublais. Quand il me quittait, je restais comme un peu dans un grand désabusement de coeur.

(A continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Mardi soir, 28 janvier.

COTON—75 balles, sur lesquelles, ont été vendues aux prix antérieurs à peu près. Recettes, 360 balles [illegible]

TABAC—Aucune transaction n'a été annoncée.

SUCRE—L'approvisionnement arrivé la Semaine qui est encore faible. Environ 1600 boucauts ont été vendus aux prix antérieurs. Ordinaire à bon ordinaire, 1¾ @ 3¼; fair à fully fair, 3½ @ 3¾; prime à choix, 3¾ @ 4; jaune clarifié, 4¾ @ 5¼; blanc clarifié, 5¾ @ 6 c.

MELASSE—Fort approvisionnement et marché lourd à des prix plus faciles; 3400 barils ont été vendus à 12½ @ 13 cts la fermentation inférieure, 14 @ 15 cts la fermentée prime à choix; et 16 @ 17½ cts la reperée prime à choix, 500 demi-barils à 17 cts la fermentée, 16 @ 18 cts la prime et 2 cts le choix.

FARINE—Fort stock et marché où rémunératif calme; 50 barils de superfine à $9 25 le baril. Nous avons entendu mentionner des ventes faites à des conditions qui sont restées inconnues, mais on s'accorde à dire qu'il y a eu baisse.

SON—500 sacs, en plusieurs lots, à $1-06 les 100 livres.

FOIN—10 balles foin ordinaire de l'Ouest à $40 la tonne.

TOILE D'EMBALLAGE—16 balles de l'Inde à 24 cts la yarde.

GRAISSE—La graisse en tierçons se détaille à 23½c, et en barils à 21 cts la livre.

PORC—Pas de stock. Prix nominaux.

BACON—Pas de stock. Prix nominaux.

WHISKEY—Le rectifié se détaille à $1 [illegible] Bourbon et le Monongahela à $1 25 @ 1 50 le gallon.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 20 janvier 1862.

Arrivé hier, 45 boeufs de l'Ouest, 357 porcs et 16 vaches laitières. Vendu, 271 boeufs du Texas, 67 [illegible] de l'Ouest, 23 porcs, 2 vaches laitières. A vendre sur place: 539 boeufs du Texas, 22 boeufs de l'Ouest, 226 porcs, 384 veaux et 21 vaches laitières. Nous [illegible]

Boeufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv.	— 10	@ 00 12
" " 2de qualité	8	@ 00 10
Boeufs du Texas, 1re qualité par livre	10	@ 00 00
" " 2de "	25	@ 25 00
" "	15	@ 35 00
Porcs, 1re qualité, par 100 livres	9	@ 11 00
" 2de qualité	8	@ 9 00
Moutons 1re qualité, par tête	3	@ 5 00
" 2de qualité	4	@ 9 00
Vaches laitières, par tête 1re qualité	11	@ 13 00
Veaux 1re qualité	8	@ 11 00
" 2de "		

Régiment des Volontaires français.

La direction du corps vient de décider la formation d'une Cinquième compagnie, devant s'annexer au 2me bataillon. Par décision prise hier, au conseil, cette nouvelle organisation a été confiée à M. F. Peralbet, dont l'honorabilité est un gage assuré de réussite.

Des réunions sera provoqué aussitôt qu'un certain nombre de volontaires seront inscrits.

Les admissions dans cette nouvelle compagnie devant être gratuites, les grades seront préférablement accordés aux volontaires faisant déjà partie du régiment et aux nouveaux venus aussi, pouvant faire valoir des droits de service.

A partir d'aujourd'hui, des listes sont déposées au café du marché Tréme, au café de la rue d'Orléans, No 108, chez le capitaine provisoire, M. F. Peralbet, et chez M. Dupré, No 183, dans la même rue.

J. JOUET, gros major.

NOTA.—En prévision des sévérités que comportent les nouveaux règlements de milice adoptés par la législature, nos compatriotes français comprendront, sans doute, l'urgence de se choisir définitivement une arme dont les antécédents puissent leur offrir les plus sûres garanties de capacité, et les tranquilliser contre toute chance de surprise.

A la hâte, surtout, la direction du corps n'hésite pas à faire un appel aux hommes de bonne volonté.

29 jan—3t

Service funèbre.

LES amis et connaissances de feue Mme JULES BENIT sont respectueusement priés de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré, en mémoire de la défunte, mercredi prochain 29 janvier 1862, à 7 heures et demie du matin, à la cathédrale St Louis.

De la part de ses enfants.

SERVICE FUNEBRE.

Les amis et connaissances des familles Bénit, Halphen, Bussan et Bigot sont invités à assister au service funèbre qui sera célébré MERCREDI prochain 29 courant, à 7 heures et demie du matin, à l'Église Ste Anne, pour le repos de l'âme de dame MARIE FANNY DUBUAU, épouse de décédée de Jules Bénit.

De la part de son mari. 27jan—2t

EAU DE VIE de Cognac et de la Rochelle—200 futailles de marques Louis Le Bonton 1856; 32 Jules Robin; 1861 et 1858, Arnes, Delpretti, Jules Dupuis, &c. &c. A vendre par

Wm H. VREDENBURGH, 34, rue Vieille Levée

29 jan

WHISKEY—8 poinçons d'Irlande, 3 do do d'Écosse. A vendre par Wm H. VREDENBURGH, 34, rue Vieille Levée 29 janv

VINS rouge et blanc—100 caisses Léoville, Margaux, Château Pagnac, Château [illegible] &c. A vendre par Wm H. VREDENBURGH, 34, rue Vieille Levée 29 janv

ATTENTION.

D. E. Morphy, encanteur, continuera la vente de groceries, vins, eaux-de-vie, whisky, &c. ce matin, à 10 heures et demie, dans le magasin de Chas E. Reilley, rue Tchoupitoulas, No 41

Nlle-Orléans, 29 janvier 1862.

A mes concitoyens de la ville et de la paroisse d'Orléans.

A la demande réitérée d'un grand nombre de mes amis et connaissances, je me présente devant vous, SANS DISTINCTION DE PARTI, comme candidat à la place de Maire. L'élection a lieu en juin prochain. Si je suis élu, ma devise sera: LA JUSTICE, LA LOI ET L'ORDRE, LES AMELIORATIONS ET UNE ECONOMIE JUDICIEUSE. VICTOR WILTZ.

29 jan—3

Avis.

DES propositions pour acheter les magasins Nos 22 et 24, situés dans la rue des Magasins, et avariés par un incendie récent, seront reçues au bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, jusqu'à vendredi, 31 du courant, à 2 heures. 29 jan—3t

Creole Lightning Express,

Paquebot pour LAFOURCHE ET LA COTE, [illegible] fait par ce tableau, LA CORA, A. S. Eagle commandant, J. W. Moore commis, [illegible] pilote—Partira de la Nouvelle-Orléans les LUNDIS, à 10 heures A. M., les MERCREDIS à 5 heures P. M., les VENDREDIS à 8 heures A. M. Partira de LOCKPORT — les LUNDIS et les MARDIS, à 8 heures A. M. [illegible] DONALDSONVILLE les MARDIS, les JEUDIS, les SAMEDIS, à 7 heures A. M.

Lorsqu'il descendra la nuit en quarre le reconnaîtra à deux lumières rouges et le signal on fera entendre deux fois et longuement pour les débarcadères — Les passagers doivent être attentifs de pouvoir s'embarquer sur le Grand Fra, [illegible] partira à la même heure. Pour plus de détails, s'adresser à G. L. HOUMS & Bros, Rue Front, No 1

29 jan—1f

Garde Française.—Il n'y aura pas d'exercices aujourd'hui. Par ordre du chef de bataillon, Le capitaine adjudant major F. O. LECOUTURE. 29 jan—1

Garde Suisse—Il n'y aura pas d'exercice ce soir. GEO. A. [illegible]LER, capitaine. 29janv—1f

Volontaires Français Indépendants—Tous les officiers du corps se réuniront AUJOURD'HUI, mercredi le 29 du courant, à la caserne, rue Ste-Pierre No. 174, à six heures du soir, pour affaire importante. La plus grande exactitude est requise. Le Commandant, E. BROGNIET. 29 janv—1t

Legion Española.—ORDEN ESPECIAL, No 7.—Los señores oficiales se servirán concurrir hoy miércoles, á las 5 de la tarde, á la oficina del comandante, calle de Common, para asuntos de importancia. El comandante, P. AVENDAÑO. J. Guiñi, Ayudante. 29 jan—1f

CHEVAL TROUVÉ.

Est entré dans l'écurie No. 128, rue Toulouse, samedi 25 janvier 1862, un pony mexicain noir, avec sel et bride. Le propriétaire peut venir l'y réclamer en payant tous les frais. 28 janv—2

ARGENT PRETÉ

EN FORTES ET FAIBLES SOMMES AU JOUR, A LA SEMAINE OU A L'ANNÉE.

Achat de diamants, de montres, de marchandises, de monnaies d'or et d'argent.

Argent prêté sur consignation, et aussi sur PROPRIÉTÉS FONCIÈRES ET ESCLAVES.

Tous ceux qui ont besoin d'argent ou qui désirent faire un placement avantageux, feront bien de s'adresser à JAMES ANDREWS,

Courtier de change, No 8, rue St-Charles, près Canal, au premier, Galerie de Photographie. 29jan—3f

MADAME LA BLANCHE,

LA seule grande clairvoyante nationale qui ait jamais existé. Les facultés extraordinaires qu'elle montre journellement, les succès qu'elle obtient et dont ce [illegible] et l'avenir sont pour elle un livre ouvert. Mme LA BLANCHE a la réputation d'être la première astrologue du monde. Elle écrit les horoscopes et annonce pour la faire fortune pour toutes les maladies qui ne sont point incurables et les vertus des plantes de la lune [illegible] Rue Bourbon, No 17, à quelques portes au-dessous de la rue de Canal—Heures de consultation de 8 heures du matin à 9 heures du soir. 29jan—6f

Malle pour l'étranger.

LE soussigné annonce aux négociants de cette ville qu'il expédiera une malle de lettres pour l'étranger, par voie directe, mercredi prochain, 29 janvier, à trois heures P. M. Prix: Lettres simples, pour la Havane, 50 cents, [illegible] 75 cents. G. LE GARDEUR, Courtier de Douane, Rue Conti, No 2.

27 jan—3f

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 25 janvier 1862.

UNE élection de neuf directeurs de cette Banque, par les actionnaires, aura lieu, conformément à la loi, au local de la Banque, LUNDI, 11 février prochain, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M. L. BERNARD, Caissier. 27jan—

On demande

UN jeune homme intelligent, de 15 à 18 ans. S'adresser au magasin de chapellerie, 16, rue Royale, vis-à-vis de l'ancienne poste. Inutile de se présenter sans recommandations. 27 jan—3f

A louer, à bail,

[illegible] faisant le coin des rues CONTI et [illegible] pharmacie D. F[illegible]. 27 janv—6

AUX FABRICANTS DE CIGARES.

ON demande cinq fabricants de cigares. Il ne faut [illegible] les plus élevés et l'emploi sera permanent. S'adresser à S. HURSHEIN, Rue Gravier, No 38. 27 jan—3

Classe de français et d'anglais.

LE soussigné ouvrira le 6 janvier, 1862, pour des enfants des deux sexes et de tous âges, une classe dans laquelle il donnera [illegible] 125, rue des Remparts, entre Toulouse et St Louis. 16 déc—1m M. SELIGNY.

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (Le).

FABRIQUE de 24 de cotton, coût 2 cents à 2 cents la livre. Le 21 de coton sera [illegible] à cette façon de [illegible] simple et en nombre [illegible] 6 à 12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans. L. N. LANE, Propriétaire. 29 nov—6m

PEINTURE.

2000 livres de BLANC, A vendre par CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St Philippe. 29 janv—12

Champagne!

TRENTE-NEUF caisses vin Impérial, Bouché à la [illegible] & Dreux, 1857, en bouteilles et demi-bouteilles. A vendre par LOUIS F. MAXENT, 7 nov 86, rue Toulouse.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M. Goodrich, Henry Thomas Jr, et A. B. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute dès aujourd'hui, par l'expiration de terme et le retrait de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires avec le même capital et avec les associés qui la dirigent depuis 15 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation. HENRY THOMAS Jr, A. B. GRISWOLD, WM. M. GOODRICH.

MM. A. L. Abbott, Henry Gender ont également un intérêt dans la maison. 15 août—4m

Bureau du Collecteur

Du Second District de la Nouvelle-Orléans.

No 9, rue St-Pierre, maison Pontalba.

AVIS est par le présent donné aux contribuables du Second District de la Nouvelle-Orléans, que mon bureau sera ouvert à partir du 1er février prochain, et que de 10 heures du matin, à 2 heures de relevée, j'y recevrai les taxes d'État, prélevées en vertu de la loi sur les propriétés foncières, les esclaves, les capitaux, pour l'année 1861. Je préviens en outre les personnes ou associations engagées dans un commerce, une profession ou occupation qui exige une licence, d'avoir à se rendre à mon bureau à l'effet de se procurer les licences requises pour poursuivre leur commerce, profession ou occupation respectives pendant l'année 1862; faute de quoi faire, elles seront passibles des pénalités décrétées par la loi. J. HERNANDEZ,

29 jan—1m Collecteur de l'État pour le 2d District.

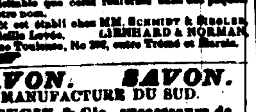

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 204, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, Rue Toulouse, No 202, entre Tréme et Marais. 2nov—6f

SAVON. SAVON.

MANUFACTURE DU SUD.

E. CUGIN & Cie, successeurs de F. K. BARNES.

400 caisses SAVON, à vendre à l'agence, No 2, rue Tchoupitoulas, entre Canal et Commune.

Avis aux négociants et aux familles.

SAVON F. K. BARNES—En annonçant aux négociants et aux consommateurs que cette marque si avantageusement connue va être de nouveau livrée au commerce, nous nous trouvons dispensés d'en faire un éloge qui n'apprendrait rien à personne. La fabrique autrefois dirigée avec tant de succès par M. F. K. BARNES, est aujourd'hui sous la direction de M. E. CUGIN, ancien collaborateur de M. Barnes, et devenu son successeur. Tout le commerce a pu apprécier l'excellente qualité de ce savon, qui présente aux familles une très grande économie à cause de sa supériorité incontestable sur tous les autres. L'avantage d'une marque connue sera surtout mieux apprécié, aujourd'hui que tant de savons inférieurs sont jetés dans la consommation journalière.

L'agence de la fabrique est établie rue Tchoupitoulas, No 2, entre Canal et Commune.

31 déc—1m 2 j v. et c.

Fabrique de passementeries françaises

Rue Bourbon, 103, près l'Opéra.

MME LEON PAGNIER confectionne sur commande toute espèce de PASSEMENTERIES, ainsi que KEPIS et GUETRES. Aussi—Epaulettes, pompons, cordons avec plaques, dragonnes, cols, boutons, glands d'épées ou pour drapeaux, or et argent, cordelières, cordes en coton et en laine, de toutes grosseurs, pour dames et militaires, etc., etc., le tout aux PRIX TRES REDUITS. 1er jv—3f

P. MALLARD, 55 Bienville.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général que malgré le blocus et l'impossibilité de se procurer du bois de Palissandre (Rosewood), il possède un approvisionnement antérieur, maintenant au complet son assortiment de meubles de chambre à coucher et de salon, et les donner aux mêmes prix que par le passé, et ne change d'aucunes l'oeuvres tous les ordres qu'on lui fera l'honneur de lui donner. 31jan—6f

FIGUES—500 caisses à vendre par AVERY BROTHERS

[illegible] Bienville, 54 56 58 et 60, Vieille Levée.

200 DE RECOMPENSE.

PARTI marron, le jour de Noël, de la résidence du soussigné, Felicity Road, No 74, Quatrième District, l'esclave PETER, mulâtre, âgé d'environ 40 ans, robuste, figure douce et portant quelques traces de la petite vérole. R. BOCHELL,

26 janv Felicity Road, 74, ou rue St-Charles, 61

AMUSEMENTS

Théâtre d'Orléans.

Représentation du jeudi 30 janvier 1862, par les artistes réunis.

Première représentation de FRELUCHETTE, comédie en 1 acte, par [illegible] de Montaubry — Distribution: Celestin, M. Obel; Dorlan, M. Deligne; Frelochette, Mlle Darcy. — 2de représentation de LE CAPRICE, comédie en 1 acte, de A. de Musset. — M. de Chavigny, M. Vatan; Madame Léry, Mme Julien; Mathilde, Mme Deligne. — 3me représentation de LA SOEUR DE JOCRISSE, vaudeville en 1 acte, par Duvert. — Distribution: Jocrisse, M. Deligne; Duval, M. Jolly; Bechenel, M. Mathieu; Charlotte, Mme Deligne; Mlle Constance, Mme Mollet. — 4me représentation de LE PIANO DE BERTHE, comédie-vaudeville en 1 acte par Théodore Barrière — Distribution: Frantz, M. Jalip; Berthe, Mme Julien; Julie, Mme Deligne. — Ordre du spectacle: 1. le Caprice; 2. le Piano; 3. Freluchette; 4. la Soeur de Jocrisse. 29 jan

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

RUE St CHARLES.

Mercredi soir, 29 janvier.

Le PANTECHNOPTOMON ou TABLEAUX DE LA GUERRE.—On chantera "My Maryland," romance favorite du général Beauregard—YANKEE IN DIXIA SCENE pièce comique—"The Southern Wehrwood, romance patriotique.

Prix d'entrée: Pour les enfants et les domestiques (représentations de midi seulement) 25 cents.

Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie. Le spectacle commencera à 7 heures et demie.

Muséum Vannucchi, &c.

BATAILLE DE MANASSAS! BATAILLE DE BELMONT!—On peut voir au Musée Vannucchi, un admirable Panorama de la bataille de Manassas et de Belmont. Les tableaux ont été faits par des artistes de cette ville, d'après les dessins et des renseignements puisés aux meilleures sources. Le public est invité à voir ces deux glorieux faits d'armes dont l'histoire a été [illegible] glorieux. Parmi les [illegible] Le Bataille de la Nouvelle-Orléans, la Victoire de Trafalgar (combat naval); la Révolution de Paris en 1848; un Jour de triomphe à Paris, la Ceinture du Juillet; Steamer 'Great Eastern'; la Bataille de Magenta. Prix d'entrée, 50 cents, moitié prix pour les enfants. 21janv—

Collége Jefferson,

PAROISSE St. JACQUES,

A soixante milles au dessus de la Nlle Orléans.

Directeurs—A. Schreiber, Florent Fortier, Joseph [illegible] J. K. Gaudet, Septime Fortier, Alexis [illegible] John H. Ilsley.

Le prix de la pension, tout pour la nourriture et l'entretien, ainsi que pour les frais de blanchissage, raccommodage, fournitures de papier, plumes, encre, livres, etc., ces choses comprises, est de cent [illegible] piastres par an, payables par semestre et d'avance, c'est-à-dire cinquante piastres au 1er de novembre et cinquante piastres au 1er de mai. Pour plus amples informations, voyez chaque année [illegible] qu'on peut se procurer en s'adressant aux directeurs, au président ou à MM. Voisin et Droust, Nouvelle-Orléans, rue de Chartres, No 8. 27 jan—1m

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 202, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuels, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, 202, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,136. 9 sept—6m

AVIS.

LES soussignés ayant entièrement cessé les affaires de GROCERIES, prient tous ceux qui leur doivent de vouloir bien venir régler à l'ancien local, No 80, Vieille-Levée, bureau au premier. 31janv—1m L. MALUS & CO. en liquidation.

Amidon.

CENT demi-barils amidon de la première qualité, de la fabrique de F. Kingsford & Son, reçus directement de la Havanne et à vendre par J. H. PAIN, 21 jv—3f Rue de la Commune, No 33.

VIN.

EN magasin et à vendre par le soussigné—14 barriques vin rouge de Bordeaux, bon ordinaire supérieur—6 barriques vin de Catalogne, à vendre par 25jan—3f PAUL LACROIX, 13 rue Toulouse.

A VENDRE.

La goélette ADELINE avec ses gréements et apparaux, en très bon état, venant d'être réparée, jaugeant 44 tonneaux, tirant cinq pieds d'eau étant chargée, avec contrebord, prête à partir. Pour les conditions, s'adresser à A. LANATA, 161, Front Levée, Maison Pontalba. 15jan—1m

Changement de local.

LE soussigné a transporté, notre succursale située dans la rue de Chartres, No 151, sera transportée au No 21 de la même rue, où nous remplirons toutes les commandes et ferons les affaires qui nous seront confiées. J. WRIGHT & Co. 29 oct—3m Rue de Chartres No 21

M LABASSE'

No 200, Vieille Levée, face au marché aux viandes,

ANCIEN MAGASIN LACAZE JEUNE.

AYANT transféré mon stock de linge fait et d'habillement confectionnés au No 200 Vieille Levée, près la rue Madison, je m'offre à mes clients et au public en général comme par le passé, à des prix modérés.

M'étant assuré les services d'un bon coupeur, je pourrai entreprendre toutes les commandes dont je puis être honoré.

Rappelez-vous, No 200 Vieille Levée. M. LABASSE. 15jan—16f

FIL A CORDONNIER,

A vendre chez LEON PIERRE & CIE., 7 jan—1m 19, rue de Chartres.

Magasin de Meubles DE SECONDE MAIN.

RUE DE LA DOUANE No 138

LE soussigné donne de bons prix pour meubles, pianos, tapis, &c. &c. de seconde main en simple par [illegible] Il les vend, les échange, les répare et exécute promptement les commandes. ST. F. CASANAVE. 15 jan—14fev

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et LE GATEAU D'HUILE, de toutes qualités, au gré des acheteurs. [illegible] A. PEPIN, agent, 42, Canal. A vendre, 1000 caisses de savon de différentes marques. 21 nov—6m

Liqueurs, Whisky, Rhum, &c.

300	caisses marasquin,	
200	"	curaçao,
200	"	gingembre,
200	"	peppermint,
200	"	crème de menthe,
300	"	liqueurs assorties, différentes qualités,
300	"	schnaps de Geneve,
200	"	amer de Stoughton,
200	"	amer de Hocker,
200	"	amer de Houghton,
100	"	absinthe,
75	"	vermouth,
75	"	eau-de-vie de Dantzick,
100	"	kirsch,
100	"	madère,
100	"	vin d'Oporto,
100	"	eau-de-vie de Cognac,
100 paniers d'anisette,		
30 barils gingembre,		
20	"	eau-de-vie de pêches, 1ère qualité,
20	"	rhum, 1ère qualité,
20	"	vin gingembre,
20	"	eau-de-vie framboise.

Un grand assortiment de genièvre, eau-de-vie, whisky, rhum, &c. en gros et en détail. L. BARRETT, No 20 de la Nouvelle Levée, No 63, Vieille Levée, No 20. 17jan—1m entre Poydras et Lafayette

ALCOOL! ALCOOL—15 barils alcool rectifié, qualité supérieure. A vendre par F. CLAVEL & Co, 24 jv—6f 77, rue Magasins.

GOMME LAQUE Gomme laque—100 livres gomme laque. A vendre par F. CLAVEL & Co, 24 jv—6f 77, rue Magasins.

JALAP Jalap—50 livres Jalap pulvérisé, nouvellement reçu. A vendre par F. CLAVEL & Co, 24 jv—6f 77, rue Magasins.

EXTRAIT DE CAMPECHE—75 livres extrait de campêche. A vendre par F. CLAVEL & Co, 24 jv—6f 77, rue Magasins.

ESSENCE DE LAVANDE—2 estagnons essence de Lavande de Grasse. A vendre par F. CLAVEL & Co, 77, rue Magasins. 24 jv—6f

HUILE essentielle de Genièvre—50 livres huile essentielle de Genièvre, blanche. A vendre par F. CLAVEL & Co, 24 jv—6f 77, rue Magasins.

GRAINE DE LIN—2 000, livres graine de lin très belle. A vendre par F. CLAVEL & Co, 24 jv—6f No 77, rue Magasins.

CIRE BLANCHE Cire blanche—200 livres cire blanche. A vendre par F. CLAVEL & Co, 24 jv—6f No 77, rue Magasins.

SEL AMMONIAC Sel Ammoniac—500 livres sel ammoniac. A vendre par F. CLAVEL & Co, 24 jv—6f No 77, rue Magasins.

QUINQUINA Quinquina—200 livres écorce de quinquina jaune, concassée. A vendre par F. CLAVEL & Co, 24 jv—6f No 77, rue Magasins.

GINGEMBRE Gingembre—2 balles racine de gingembre, récemment importée. A vendre par 24 jv—6f F. CLAVEL & Co, 77, rue Magasins.

VIN muscat—200 caisses vin muscat Frontignan, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 19 nov 71 Vieille Levée.

RUM DE LA LOUISIANE.

DE qualité supérieure, constamment en main, à vendre par A. MILTENBERGER & CO, 9jv—1m 30, Carondelet.

ABSINTHE, VERMOUTH—50 caisses absinthe, C. F. Berger—40 do do Ed. Pernod—40 do vermouth, Noilly, Prat & Co, en magasin et à vendre par 16déc— AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier.

SALSEPAREILLE—Un lot de Salsepareille mexicaine, à vendre par J. M. CABALLERO, No 46, rue Vieille Levée, 4jan entre Douane et Bienville.

Marchandises sèches à bon marché.

THEO. DANZIGER,

228 & 230...Rue Royale...228 & 230

Encoignure St-Philippe.

OFFRENT en vente depuis LUNDI, 9 décembre, son grand assortiment de marchandises sèches, comprenant—

Soieries, Popelines, Merinos, Cotons blancs et écrus, Châles et Manteaux.

A des prix réduits, 500 yardes Popelines, à 25 cts la yarde. 17déc

Sangsues! Sangsues

Sangsues! Sangsues!

SANGSUES! SANGSUES!

A vendre par B. & J. ABRAMS, droguistes, rue du Camp, No 44, et rue Gravier, No 74, Nouvelle-Orléans. 12jv—1m

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 2891, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et trente-huit cents, No 2892, tous deux datés du 28 juin 1861 et payables à l'ordre de B. G. Cols, ont été perdus ou volés. Ils furent mis à la poste, le 28 juin 1861, par Ingram & Keith, adressés à B. G. Cols, Villa de Mier, République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'en a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera au soussigné recevra une récompense de cinquante piastres.

INGRAM & KEITH, Pour B. G. Cols.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1861. 3déc—2m—t oct

Une magnifique occasion.

Les soussignés offrent de vendre leur grande LIGNE D'OMNIBUS de la rue Tchoupitoulas, qui donne un très beau revenu pour les circonstances actuelles et en donnera un plus considérable lorsque le blocus sera levé. L'établissement se compose de 380 mulets et chevaux, 40 omnibus et de quoi les tenir en bon état pendant deux ans, à très peu de frais. Les mulets et les omnibus sont plus que suffisants pour maintenir la ligne pendant deux ou trois ans. Désirant se retirer des affaires. Ils vendront le tout à des conditions avantageuses. Pour les détails, s'adresser à la station des omnibus, à Jefferson City, au-dessus du Snook Long, chez tous les jours, de 8 heures du matin et de 4 à 6 heures du soir.

17 janv—1m,3pa HART & WINTZ

Bataillon de defensores de la Luisiana.

Con este nombre dicen á que subscribe formar un cuerpo para el servicio activo del Estado, por el tiempo que dure la guerra y bajo las condiciones señaladas por S. E. el Gobernador en su último llamamiento.

No dudo que todos los que pertenecen á la raza latina, de cualquier nacion que sean que sus circunstancias se lo permitan y los que deseen defender el país que tan hospitalariamente los ha acogido ó que han nacido en él, se apresurarán á formar pronto un cuerpo que tan útil puede ser al Estado de la Luisiana en estos momentos en que el enemigo amenaza subyugarlo.

Luego que estén inscritos 75 se constituirá la 1a compañía, procediendo á la 2a y siguiendo á la 3a.

Formadas las 3 compañías se decidirá entre los oficiales si el mando ha de ser un Español ó Francés.

Todos los voluntarios inscritos se reunirán á las dos de la mañana todos los días en la esquina Toulouse y Bourbon, café de la Opera, para empezar la instrucción.

Las listas de inscripción quedan abiertas desde hoy en los puntos siguientes, desde las 8 de la mañana hasta las 5 de la tarde.

Café de Refugiados, calle Vieja Leve, No 267.

Café Eureka, calle Frente Almercado de los Frenos.

Café esquina Campos Elyséos y Grandes Hombres, Louisiane Hall.

Café de la Opera, esquina Toulouse y Bourbon. Nueva Orleans y Enero de 1862

23janv—7f JUAN MIANGOLARRA.

Bataillon des Défenseurs de la Louisiane.

Sous ce nom le soussigné désire former un corps pour le service actif de l'État, pour toute la durée de la guerre et suivant les conditions indiquées par son Excellence le gouverneur dans sa dernière proclamation.

Je ne doute pas que tous ceux qui appartiennent à la race latine, de quelque nation qu'ils soient et que leurs circonstances le permettent, et qui désirent défendre le pays qui les a donné le jour, s'empresseront d'organiser un corps qui puisse être aussi utile à la défense de la Louisiane, dans un moment où l'ennemi menace de la subjuguer.

Aussitôt que cinquante-quinze hommes seront inscrits la 1ère compagnie sera formée, et l'on procédera ensuite à former la seconde et la troisième.

Une fois les trois compagnies formées, il sera décidé par les officiers si le commandement sera donné à un espagnol ou un français.

Tous les volontaires enrôlés se réuniront tous les jours à dix heures du matin, au Café de l'Opéra, au coin des rues Toulouse et Bourbon, pour commencer l'instruction.

Les listes d'enrôlement seront ouvertes à partir d'aujourd'hui dans l'endroits suivants, depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Café des Réfugiés, rue Vieille Levée No 267,

Café Eureka, rue Vieille Levée en face du marché aux fruits.

Café Louisiana Hall, au coin des rues Champs Elysées et des Grands Hommes.

Café de l'Opéra, au coin des rues Toulouse et Bourbon.

Nouvelle Orléans, 22 janvier 1862.

23 jan—7 JUAN MIANGOLARRA.

LISTE DE BALANCES NON RÉCLAMÉES

DEPUIS TROIS ANS ET PLUS DE TROIS ANS, A LA BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, le 31 décembre 1861.

Allwood, C.	$ 12 86
Amignée de Fortier à Hayden	201 72
Armant, J E	12 36
A'puente, V	12 34
Armant, J B	32 85
Armstrong & Co, J M	25 00
Arnault, V	12 00
Allison, F F	50 14
Barclau, A	20 94
Barbe, F F	14 67
Bedford, M	20 60
Bauer, J K	36 00
Brown R, secrétaire	25 60
Berton, M	39 00
Baldwin, J D	29 22
Blaudin, A	20 25
Bagourdin	14 75
Bouligny, LeBlanc	21 30
Beauregard, G T	[illegible]
Bell, A	[illegible]
Becker, W A	[illegible]
Berthony, J	[illegible]
Bell, Samuel	[illegible]
Blanchard, J	[illegible]
Clifford	[illegible]
Canna, S	[illegible]
Coleman, G	[illegible]
Colins, J B, syndic	[illegible]
Cavalier, G	[illegible]
Champagne, P M	[illegible]
Courtiau, D	[illegible]
Costa & Co	[illegible]
Duval, L J L	[illegible]
Dunand, B	[illegible]
Duboc & Co	[illegible]
Duval, P D	[illegible]
Dis, B V	[illegible]
Dimitry	[illegible]
Dourcant, D	[illegible]
Dovald, M	[illegible]
Delroy, O	[illegible]
Delange, A	[illegible]
Dotel & Fortuné	[illegible]
Duvoil & Chopin	[illegible]
Dunoo, B	[illegible]
Duvoll, E M	[illegible]
Delacroix & Co	[illegible]
Domengen	[illegible]
Dubrocq	[illegible]
Dulong, V A	[illegible]
Dupaun, F. A. tuteur	[illegible]
Dolan	[illegible]
Dacquyl, P	[illegible]
Dupugh, E	[illegible]
Succession de Cecelia, J	[illegible]
Succession de Fortier, J	[illegible]
Succession de Audry, L	[illegible]
Succession de Duvald	[illegible]
Succession de Borgesson	[illegible]
Succession de Hart	[illegible]
Succession de Lanier, C	[illegible]
Succession de Soria, J G	[illegible]
Succession de Gill, R	[illegible]
Succession de Holtzberg, L G	[illegible]
Succession de Theriot	[illegible]
Evans, Hugh	[illegible]
Eagman, B	[illegible]
Fernandez, J	[illegible]
Fulquerry & Co	[illegible]
Foss, M	[illegible]
Foucher, J M	[illegible]
Fredericq, J	[illegible]
Fremon, A	[illegible]
Fortier, N N	[illegible]
Gaillard & Unzvan, syndic	[illegible]
Grande Loge de la Louisiane	[illegible]
Gorrin, T	[illegible]
Gautier, L	[illegible]
Garcia, M	[illegible]
Gilbert	[illegible]
Girondan, D	[illegible]
Guet, Q	[illegible]
Hitch, C	[illegible]
Hoffman & Co	[illegible]
Hass, L	[illegible]
Hoffman, A W	[illegible]
Jones, J M	[illegible]
Jenkins, J	[illegible]
Jenkins, J B	[illegible]
Kiefer, J	[illegible]
Keech, F	[illegible]
Kersten, C L	[illegible]
Landry, M	[illegible]
Lacey, J, tuteur	[illegible]
Legendre E A	[illegible]
Leca, Aug	[illegible]
Laurent, C	[illegible]
Lobler, A	[illegible]
Leverton, en liquidation	[illegible]
Leroy, L	[illegible]
Le Breton, N, Syndic Laroque	[illegible]
Locarpentier, syndic Jewelle & Le Roy	[illegible]
Do do Brown	[illegible]
Do en tut. do Thomas	[illegible]
Do syndic de Harper	[illegible]
Do do Lacroix & Co	[illegible]
Do do Carraby	[illegible]
Do do Guiry & Gullier	[illegible]
Do do Pierre & Duplessis	[illegible]
Do do Bertrand	[illegible]
Do do Balineau	[illegible]
Do do Dufossois	[illegible]
Do do Lambert	[illegible]
Do do Wm Armstrong	[illegible]
Do agent des héritiers Labatt	[illegible]
Locarpentier & J E Lapayre, syndic V E Laurence	[illegible]
Lillard & Mosbe	[illegible]
Labarre, M V	[illegible]
Maher, J M & Co	[illegible]
M Donough, J	[illegible]
Maignan & Langepied	[illegible]
Meunier, J	[illegible]
Mesa & Co, Thomas	[illegible]
Myok, F, succession de	[illegible]
Martinez, J	[illegible]
Mattie, V, syndic	[illegible]
Meyer, J F	[illegible]
Moore, Maria	[illegible]
Mosson & Co	[illegible]
Masson, J H	[illegible]
Compagnie de Navigation d'Orléans	[illegible]
Comp. d'Assurance de Nashville	[illegible]
Oger & Co	[illegible]
Succession Olivela	[illegible]
Oger, C	[illegible]
Pompino, F	[illegible]
Preston, J F	[illegible]
Pigneron, J	[illegible]
Pena, R	[illegible]
Pillé, Louis, syndic	[illegible]
Pillé & Bernard, encanteurs	[illegible]
Pauly, C	[illegible]
Raoul, G F	[illegible]
Quessard, N	[illegible]
Rogers, W	[illegible]
Roll, D	[illegible]
Rice, J	[illegible]
Rogers & Hallman	[illegible]
Roth, C & B	[illegible]
Sauvé, P	[illegible]
Saloy, B	[illegible]
Spangenberg, L	[illegible]
St. Avid, V	[illegible]
Sigur, A	[illegible]
Syndic, Bachemin	[illegible]
Sikes, A	[illegible]
Syndic Sabatier & Grima	[illegible]
Syndic P A Rousseau	[illegible]
Sabert, J H	[illegible]
Sykes, R B	[illegible]
Theurer, G	[illegible]
Talcotte & Baton	[illegible]
Tarpeant, A	[illegible]
Turner, Wm	[illegible]
Thompson, W E	[illegible]
Thomas & Bridley	[illegible]
Trépagnier, E	[illegible]
Trépagnier, N	[illegible]
Trudeau, R	[illegible]
Thomas, D	[illegible]
Toledano, B	[illegible]
Verdelle, F	[illegible]
Warden, D F	[illegible]
Wright	[illegible]

Dividendes non réclamés.

Beck, Richard	[illegible]
Fowler, M E	[illegible]
Fowler, M F	[illegible]
Gutierrez, F	[illegible]
Hertzog, R W	[illegible]
Lacoste, Leila	[illegible]
Bagly, J	[illegible]
St. Martin	12 00

Liste que nous certifions exacte.

L. BERNARD, Caissier.

J. M. LAFEYRE, Président.

Assermenté et signé par devant moi, ce 6 janvier 1862. ARTHUR SAUCIER, Troisième Juge de Paix.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

31 Décembre 1861

Balances restant dans cette Institution et non réclamées, publiées conformément à la loi No 176, du 16 mars 1859.

Bradford, E A	6 26 36
Blat, Hy, Trésorier	116 20
Charles Ry, J H	45 75
Cotton, L, succession de	33 72
Cowperw, Bennett & Co	10 72
Commissaires de la Dette Consolidée du N O	130 86
Delacroix & Co	17 49
Dudley, Morton & Co	21 28
Eberle, Fred	200 10
Hughes, Elizabeth	45 31
Korchoval, F J	11 01
Landry, Ph	12 86
Leonard, Ed, succession de	15 86
Leonard, A	25 26
Madison & Carver	14 97
McGuire, F J	25 86
Macarty, E B, succession de	116 96
Phelps, Bradley & Co	28 90
Reed, John	19 84
Ried, James	20 96
Ried & Richmond	10 50
Smith & Wilson	11 22
Weste & C J T	17 91

WM. H. AVERY, Président.

R. J. PALFREY, Caissier.

Signé et assermenté par devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 7 janvier 1862. 8 jan B. F. MITCHELL, Juge de Paix.

VENTES A L'ENCAN.

Eau-de-vie française, Vins, Cannelle, Gingembre, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI 29 janvier, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue de la Vieille Levée—

20 futailles eau-de-vie française,
27 caisses vin blanc E. Rousseau,
25 do vin blanc Haut Sauterne,
30 do fruits à l'eau-de-vie assortis,
12 quarts de pipes vin de Porto, en douane;
10 do do madère Gordon,
6 sacs cannelle,
12 sacs mignon,
17 sacs gingembre,
30 paniers champagne diverses marques;
100 caisses absinthe Berger, &c. &c.
20,000 cigares d'Allemagne;
40 caisses Cuba 4lits;
20 caisses maraschino et curaçao,
4 poinçons whisky Irlande, &c. &c. 28 jan

VENTE SANS RÉSERVE.

30 caisses bottes, souliers et brodequins;

120 lots linge fait très fin,

—ET—

Un assortiment marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, Encanteur.

JEUDI, 30 janvier, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 46 et 47, rue de la Vieille-Levée—

30 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment choisi;

—Aussi—

120 lots linge fait, comprenant un bel assortiment d'articles fins.

—Et—

Un assortiment marchandises sèches de saison. Conditions—à la vente. 29 jv

Café à l'encan.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 30 du courant, à 10 heures, le contenu du café situé à l'encoignure des rues Mandeville et Moreau, Troisième District. La vente se fera en bloc ou en lots au gré des acheteurs.

Conditions—comptant. 29jan

Quincaillerie! Quincaillerie!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 30 janvier 1862, à 9 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47, au premier, par ordre des assureurs—

Le bel et excellent stock de quincaillerie avarié dans le magasin de MM. Geo. C. Gasnet & Co., rue des Magasins, No 26 dans la nuit du 24 courant.

Conditions—comptant. 27jan

Le fonds d'une salle de billard.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MERCREDI, 29 janvier 1862, il sera vendu, à 11 h. du matin, à l'hôtel Confédérate States (ci-devant United States), dans la rue des Champs Elysées, entre les rues Vieille Levée et Moreau—

Le fonds d'une salle de billard, comprenant trois billards, au complet, tables, chaises, bancs, etc.

Conditions—comptant avant livraison. 27jan

Stock de Groceries de choix, &c.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi et mercredi, 28 et 29 janvier 1862, à 10 heures et demie du matin, dans la rue Tchoupitoulas, No 41.

Le grand choix de groceries, vins, liqueurs, tabacs, &c de premier choix, appartenant à Chas E Reilley dont la réputation de connaisseur est admise par tous.

Conditions comptant. 25 janv

Pharmacie

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mardi 28 janvier 1862, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Esplanade et Villeré, Le fonds d'une pharmacie bien assortie et bien achalandée, ainsi que l'installation complète.

Conditions—comptant. 24jan

VENTE POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

Eau-de-vie française, champagne, vins, absynthe, kirsch, fruits au jus, &c, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, le 4 février, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. B. D. Grattan & Cie, No 50 rue de la Bourse, entre Chartres et Vieille Levée, pour cause de liquidation, les articles suivants:

200 futailles eau-de-vie française, Pinet & Co; Gontier frères, Larronde frères, Castillon, Sazerac & Cie, Otard Dupuy & Cie, &c. &c.

11 barriques vin rouge Marseau,
[illegible] caisses vin rouge et blanc divers crus Larronde, Leys, Preceiure, Vicouroux &c. &c.
10 paniers do [illegible] Thomas,
11 quarts de pipes vin de Xeres, Sherry,
2 demi pipes do Topaz,
20 caisses absynthe Constant Lecoultre,
10 caisses kirsch Dubied,
50 do fraises au jus,
9 do truffes,
15 petits truffes,
20 do petits pois,
45 barils vin de Porto,
70 caisses Bourgogne, divers crus,
4 barils whisky,
3 barils blanc de zinc,
5 paniers bouteilles vides,
15 futailles bière d'Écosse, &c. &c.

Les catalogues avec les détails et les conditions à la vente seront prêts trois jours avant la vente. 24 jan

Meubles, Marchandises sèches, &c.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, JEUDI, 30 janvier 1862, à 10 heures du matin, à mon bureau No 90, passage de la Bourse, Un lot de meubles une maille de marchandises de chaussures pour clore une facture.

Conditions—comptant. 29 jan

Succession de veuve Joseph Castanedo, née Marie Rose Ramis—No 17,535.

Joseph Castanedo vs ses co-héritiers, pour opérer un partage, &c.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er mars 1862, à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 avril 1861—les propriétés foncières suivantes, appartenant à la susdite succession:

1o—UN LOT DE TERRE, situé dans le Troisième District de cette ville formant l'encoignure des rues Esplanade et Galvez, dans l'îlet borné par les rues Esplanade et Galvez et celles de Johnson et Kerlerec, mesurant 87 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 55 pieds 10 pouces sur la ligne du Galvez, [illegible] et 2 lignes sur la ligne limitrophe de la propriété de M. Charpentier et 136 pieds 11 pouces sur une ligne irrégulière courant vers la rue Galvez—ensemble une maison en briques élevée d'un étage, couverte en ardoises et briquetée contenant trois pièces de hauteur, divisée en quatre pièces, vestibule ou galerie, galerie, et deux cabinets, cuisine au rez-de-chaussée, étage de deux pièces, puits en briques, latrines, citerne, &c.

2o—UN LOT DE TERRE situé dans le second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de l'Esplanade, Johnson, Prieur et le chemin du Bayou, indiqué par le No. 7, mesurant 35 pieds 11 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de face sur le chemin du Bayou, 111 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne courant vers la rue Prieur, et 12 pieds 10 pouces sur la ligne du chemin du Bayou; ensemble une maison construite en briques élevée d'un étage, couverte en ardoises, située sur le Chemin du Bayou, ayant deux chambres galeries et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques et galeries, citernes, etc.

3o—Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues Remparts et St-Philippe, dans l'îlet compris entre les rues Remparts et St-Philippe et celles de Bourgogne et Dumaine, mesurant 24 pieds 3 pouces de face sur la rue St-Philippe, sur 90 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur et façade sur la rue des Remparts, ensemble une maison en briques divisée en quatre pièces, deux cabinets, galerie, une cuisine en briques, [illegible]

Cette propriété est louée à bail à raison de $65 par mois, jusqu'au 30 septembre 1864.

4o—Un lot de terre situé dans le même District, faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Robertson, Claiborne, Ste Anne et Dumaine, mesurant 35 pieds de face à la rue Robertson, 35 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur à la ligne du fond, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; ensemble une maison en briques avec mansarde, ayant quatre chambres, cabinets et cabinet, et offices sous l'escalier conduisant aux mansardes, divisée en deux grandes chambres; cuisine haute en briques de deux chambres au rez-de-chaussée et de deux chambres au-dessus. Une autre bâtisse haute en bois attenant à la cuisine ci-dessus, divisée également en quatre pièces, cour carrelée, deux portes de cour, deux hydrants, hangar, citerne, latrines, &c. Le tout est loué à deux locataires à raison de $51 par mois.

Ensemble 45 actions réduites à 42 du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, sur lesquelles un état en date de $1,170 est dû ou est renouvelable le 1er janvier 1863.

Le tout d'après les plans déposés au bureau de l'encanteur.

CONDITIONS—Pour les propriétés, 1o, 3o et 3o dé ordre; un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit. Pour la propriété de dernier article décrite—l'acquéreur assumera le paiement d'un stock note dû à la banque des Citoyens de la Louisiane ou renouvelable le 1er janvier 1862, s'élevant à la somme de $1170, et la balance UN TIERS COMPTANT et pour le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de date et 8 pour cent en cas de non paiement à échéance, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues.

Les bâtisses devront être assurées pour le montant de leur valeur et pas moins du montant des billets.

Les polices devront être transférées à l'adjudicataire et les billets devront être fournis par compagnie à la convenance des parties intéressées.

Actes de vente par devant H. Fedesclaux, not. pub. 29 jv—fv 6 13 20—1er ms

Bonne domestique créole,

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI, 1er février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

La négresse créole SISE, âgée d'environ 24 ans, cuisinière, blanchisseuse, bonne domestique de maison et gardienne d'enfants, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant J. Agaisse, notaire public. 29jan

Succession de William C. Duncan.

Propriété dans le Troisième District et Esclaves.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 janvier 1862, il sera vendu, mercredi 5 février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, pour compte de ladite succession:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, rue d'Espagne, entre les rues des Grands-Hommes et Casacalvo, ayant, mesure française, 36 pieds de face à la rue d'Espagne, sur 90 pieds de profondeur; ensemble une maison en briques avec grenier deux locations, chacune à deux chambres, divisée en deux locations, etc. Sur la façade de la propriété se trouve un auvent couvert en zinc; le tout en parfait état.

—AUSSI—

AUGUSTIN, nègre âgé d'environ 25 ans;
BILL ou WILLIAM, nègre âgé d'environ 19 ans;
EUGENE, griffe âgé d'environ 17 ans;
JOSEPH, griffe, âgé d'environ 15 ans.

Conditions—Pour la propriété foncière, moitié comptant, le reste à un crédit d'un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque et 6 p. 0/0 d'intérêt du jour de la vente et 8 p. 0/0 d'intérêt en cas de non paiement à échéance. Les bâtisses devront être assurées pour leur pleine valeur et la police transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement.

Pour les esclaves—Comptant: aucun esclave ne sera livré avant que les conditions de la vente n'aient été complètement remplies.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4janv—16jv

Succession de Alfred Trouble.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 30 janvier 1862, il sera vendu à l'encan public le MARDI, 4 février 1862, à 10 heures A. M., à la dernière résidence du défunt, rue Royale No 65, entre les rues Conti et Bienville, pour le compte de ladite succession:

Meubles de bal, merinos, velours blanc, épingles, montures de velours, manteaux de riches et de différentes couleurs, bonnets de drap et de cachemire, plumes en tulle et autres, châles mousseline, tulle, dito en dentelle noire de Lyon, taffetas soie, laine et bibliot, manteaux et habillements pour enfants, différents modèles, costumes et petit s robes pour enfants, corsets cousus à la main et à la mécanique, chemises brodées pour dames, cols brodés garnis de Valenciennes et applications de Bruxelles, pèlerines belle et mousseline, dentelle, fleurs artificielles, &c. &c.

Conditions—Comptant sur livraison.

29 jan—29 3 fév, 4

Briques à feu de Liverpool,

A VENDRE en gros et en détail, Par P. V. BERNARD.

Passage de la Bourse No 63, entre Douane et Bienville. 29 jan—1m

VENTES A L'ENCAN.

Porcs et ale.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 30 janvier 1862, à 11 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47—

100 barriques de porter et d'ale, en grandes et demi-barriques, des meilleures marques, garanties en bon état.

Conditions, comptant. 28 janv

Vente, sans réserve, des terrains sur l'Avenue de Londres.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

SIX LOTS DE TERRE contigus, situés au Nouveau Faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues Havana, Magistrat, L. [illegible] et l'Avenue de Londres, lesquels lots forment l'encoignure de l'Avenue de Londres et Lull.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—comptant. 29 jan—4

Succession de feu Antoine Méhendé—Terrain amélioré et de prix dans la rue de la Commune et Esclaves.

PAR N. VIGNIE, encanteur

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] janvier 1862, (dossier de la cour, No 17, 571) il sera vendu, samedi, 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre rues Canal et Douane, la propriété et les esclaves ci-après désignés, appartenant à ladite succession:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans la rue de la Commune, entre les rues Dryades (ci-devant Philippa) et Remparts (ci-devant Circus). Ledit terrain mesure 35 pieds de face à la rue de la Commune, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble, la maison double en briques à 2 étages, couverte en ardoises, Nos 191 et 93, ayant 6 chambres, 4 cabinets et 6 chambres dans les mansardes, cuisine à étages ayant 6 chambres, cours, dépendances, etc. Bâtisses de services, &c. &c.

1—JOHN, nègre, âgé d'environ 31 ans, bon domestique et homme de peine.

2—JOE, nègre, âgé d'environ 29 ans, idiot et impotent.

3—JOSEPHINE, alias PUKY, âgée d'environ 11 ans, bonne domestique.

Les deux derniers esclaves sont statu liberi. Ils devront être vendus ensemble et ne pourront pas d'être séparés de l'acquéreur par qu'ils auront atteint l'âge de 21 ans, selon le dernier volonté du propriétaire défunt.

Conditions—Pour les esclaves, comptant.—Pour le terrain, un tiers comptant, le solde à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque, consentis pour comptant, à dater de la date à l'échéance, et en cas de non paiement, à l'échéance à pour cent jusqu'à parfait paiement. Les polices d'assurance contre les risques du feu de l'incendie et la police transférée à l'encanteur. Les billets devront être divisés en coupons, au gré des héritiers.

Les actes de vente pardevant Félix Percy, notaire public. 29 janv—7 fév 14, 22, 1er mars.

Belle propriété améliorée et de grande valeur, divisée en sept locations, à l'encoignure des rues Bienville et Derbigny.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er février 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale.

Un grand terrain d'encoignure situé dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Derbigny et Roman, mesurant 54 pieds de face à la rue Derbigny, sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et face sur la rue Bienville. Ensemble les quatre locations face à la rue Bienville, contenant chacune deux chambres, cabinet, cuisine, citerne, latrines, etc., etc. Une maison à deux étages, face à la rue Derbigny, contenant quatre chambres, etc., etc. Deux autres locations, [illegible] à la rue Derbigny, contenant chacune deux chambres, cuisine, latrines, citernes, etc. Le tout en très bon état et couvert en ardoises, loué pour le moment à $100 par mois.

Termes et conditions.—La moitié comptant et la balance à un et deux ans de crédit avec 6 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 0/0 après leur échéance en cas de non paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurance transférées au vendeur.

Acte de vente par devant E. Magner, notaire public. 27jan—1er fév

Propriété avantageusement située dans le 2me District.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI, premier février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un lot de terre, situé dans l'îlet renfermé par les rues des Français, de la Paix, Moreau et Casacalvo, mesurant environ 41 pieds de face à la rue des Français, sur environ 93 pieds de profondeur—Ensemble une maison en briques No 87, divisée en [illegible] couverte en ardoises; trois pièces—cuisine en briques à étage, ayant deux chambres et cabinet, hangar, cour pavée, latrine, citerne. Cette propriété est louée à $54 par mois.

Un autre lot de terre, dans le même îlet, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Casacalvo, sur 87 pieds 2 pouces de profondeur—Ensemble une maison No 872, couverte partie en ardoises et partie en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine à étage et cuisine en briques. 4 pièces, cour carrelée, deux citernes, puits, latrines, etc. Cette propriété est louée $30 par mois.

Un lot de terre, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Casacalvo, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur—Ensemble une maison No 77, de quatre pièces, et deux cabinets cuisine de deux pièces, citernes, puits, latrines, etc. Cette propriété est louée $20 par mois.

CONDITIONS—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 1, et 2 ans, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de date, garantis par hypothèque.

Actes par devant Félix Percy, notaire public. 27jan—

VENTES JUDICIAIRES.

J. B. Lecorey vs la Boulangerie Mécanique de la Nouvelle Orléans.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,209—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 3 de mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente des propriétés dont suit la description, savoir:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julia, et désignés par les Nos Un et Deux, suivant le plan de J. B. Rond, arpenteur, et fait par Hugh Grant, voyer, le 12 de janvier 1842, et déposé en l'étude de M. B. Casse alors notaire en cette ville.

Le No Un mesure vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds à la rue Front, cent vingt-un pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du lot No Deux et cent vingt-trois pieds trois pouces de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Notre-Dame.

Le No Deux mesure vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Front, et cent vingt-un pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No Un, et cent vingt-trois pieds trois pouces de profondeur sur la ligne limitrophe de [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les machines, bouilloires, accessoires, de toute espèce y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JNO. F. WALDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29janv—29 fé 13, 26fev, 3 mars.

Le dame Joseph Giordano vs J. Strobel.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,702—En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 de janvier 1862, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 18 février 1862, à 12 M. sur les lieux à l'encoignure des rues Madison et [illegible] [illegible] dans l'affaire ci-dessus. Les fonds et l'installation d'un café situé rue de Madison, et [illegible] ainsi qu'il se trouve—Le tout suivant inventaire ci-déposé.

Aussi—Le temps restant du bail des lieux, expirant le 1er décembre 1863, à raison de soixante piastres ($60) par mois, payable mensuellement d'avance, ainsi qu'il appert par acte y relatif.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, et quant au bail, la balance à être payable au terme de la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, étant comptant au moment de l'adjudication.

JOHN F. WALDEN,

29 janv—1,4 7,10fev. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Lucien Lartigue—No 18,186

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, 29 jan—fév 2,7 Député Greffier.

Succession de Charles Sarack — No 18,482.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 29 jan—fév 2,7 Député Greffier.

Succession de Louise Hardouin veuve de Sixte Girodeau, f. c. l. —No 18,757.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Justin Aicard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir la nomination de curatelle à la succession vacante de feue Louise Hardouin veuve de Sixte Girodeau f. c. l., décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 29janv—fév 4,7

Succession de E. Sonnekalb—No 18,560.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le [illegible] de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 27 janv—31, fév 5 Député Greffier.

AVIS.

LE public est prévenu que les LICENCES pour toutes les professions, les métiers, sur les tracks, drays, waggons, charrettes et véhicules, [illegible] [illegible] à l'Hôtel de Ville, durant le mois de janvier courant, et payées sans recours [illegible] Trésorier de la Ville. 22jan—à 31

B. Frank Peters, W. A. Adams,

PETERS & ADAMS,

MARCHANDS DE GROCERIES, en gros et en détail,

Rue Tchoupitoulas, No 37, Nouvelle-Orléans. 29 janv—7

CHAMPAGNE

De Heidsieck & Co, Cabinet PREMIERE QUALITE.

A vendre par PETERS & ADAMS, 24 janv—7 rue Tchoupitoulas, No 37.

HUILE D'OLIVE

DE PLAGNIOL, en grandes et demi-bouteilles,

A vendre par PETERS & ADAMS, 22 janv—7 rue Tchoupitoulas.

THE

IMPERIAL ET GUNPOWDER, en caisses, etc.

A vendre par PETERS & ADAMS, 22 janv—7 rue Tchoupitoulas.

VIN ROUGE.

EXCELLENT VIN ROUGE en caisses, grandes et demi bouteilles, à vendre par PETERS & ADAMS, 22 janv—7 rue Tchoupitoulas.

VINS BLANCS

En caisses et en grandes et demi-bouteilles. A vendre par PETERS & ADAMS, 22 janv—7 rue Tchoupitoulas.

LIQUIDATION.

GIQUEL ET JAMISON, 126, rue du Canal.

EN LIQUIDATION.

OFFRENT en vente la balance de leur stock de marchandises sèches à des prix très réduits, au comptant seulement.

N. B. Les personnes qui doivent à la maison sont priées de vouloir bien régler leurs comptes sans plus de délai.

29jan—3m GIQUEL & JAMISON